



FICHE DE SUIVI

mars 2023

**ATTENTION : tout dossier incomplet est immédiatement retourné.
Par conséquent, son délai de traitement en sera d'autant plus rallongé.**

Pour toute demande d'attestation, vous devez joindre dans tous les cas :

- Fiche de suivi cochée par vos soins (page 1)
- Le formulaire de demande d'attestation FFVE (page 2)
- Attestation sur l'honneur (page 3, ne fait pas office de titre de propriété)
- Pièce d'identité recto/verso du demandeur Kbis (pour les professionnels) et pièce d'identité du gérant
- Une photo de la couverture d'**un journal (ou magazine)** récent (moins d'un mois)
- Photos du véhicule en couleur, de bonne qualité ([aide](#)) :
 - 3/4 avant gauche avec le **journal (ou le magazine)** (véhicule entier, plaque d'immatriculation lisible, journal posé sur la capot ou pare-brise). Nous devons être en mesure de reconnaître la couverture du journal sur la photo du véhicule.
 - 3/4 arrière droit avec le **journal (ou le magazine)** (véhicule entier, plaque d'immatriculation lisible, journal posé sur la malle ou la lunette arrière)
 - Intérieur de l'habitacle (sièges et/ou aménagement arrière visible) **avec le journal (ou le magazine) visible**
 - Photo du moteur dans le véhicule et si possible une photo du n° de moteur lisible
 - Photo du n° de série frappé à froid et une photo de la plaque constructeur rivée sur le véhicule

Pour les véhicules utilitaires : fournir le contrat d'assurance avec le type d'usage de votre véhicule
Chèque à l'ordre de la FFVE (1 chèque par dossier) : 60€

ET fournir une copie des pièces demandées dans le cas qui vous concerne :

J'ai la carte grise / le certificat d'immatriculation normal, sans changement de titulaire

Cas n°1

(Arrêté du 24 mai 2017 modifiant l'arrêté du 9 février 2009)

Copie recto-verso du certificat d'immatriculation à votre nom

J'ai la carte grise / le certificat d'immatriculation normal, avec changement de titulaire

Cas n°2

Copie recto-verso du certificat d'immatriculation (ex carte grise)
et copie du certificat de cession des anciens propriétaires
ou tout élément justifiant l'origine de votre propriété

J'ai un véhicule importé¹

Cas n°3

De l'Union Européenne : Copie du certificat des services fiscaux cerfa VT1993
Hors Union Européenne : Copie du 846-A des Douanes ou IMA (si dédouanement via un autre pays européen)
Copie du certificat d'immatriculation étranger complet
ou pièce officielle de retrait du certificat
Copie du certificat de cession ou facture d'achat

Je n'ai pas de certificat d'immatriculation ou certificat d'immatriculation délivré avant le 1er avril 1950

Cas n°4

Copie du ou des certificats de cession des anciens propriétaires
(nom, prénom, adresse du cédant, sa signature, caractéristiques du véhicule)

Tout élément justifiant l'origine de propriété du cédant :

Copie de l'ancien n° d'immatriculation ou autre pièce officielle
ou Historique de la propriété signé, engageant votre responsabilité

J'ai un véhicule militaire

Cas n°5

Copie du certificat de vente par les Domaines
ou tout élément justifiant l'origine de propriété

1: À l'exception des véhicules de grande série qui sont parfaitement datés, vous devrez joindre au dossier des justifications probantes de la date réelle de construction du véhicule présenté